

**BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC POUR LE PROJET
D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR AU 2 CONVENANT BEG HENT A
LANNION**

Le Maire de Lannion,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les dispositions des articles L.121-24 et R. 121-6 prévoyant la mise à disposition du public des projets portant sur des aménagements légers situés dans les espaces remarquables des communes littorales;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la demande de permis d'aménager enregistrée en mairie de LANNION sous le numéro PA 022 213 23 C0006 le 10 juillet 2023, déposée par Monsieur NGUYEN-VAN-YEN Christian, demeurant 25 RUE DE L'OUEST à PARIS ;

Vu l'objet de la demande pour la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur d'une façade d'une maison d'habitation;

Vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} septembre portant mise à disposition du public de la demande de permis d'aménager pour le projet d'isolation thermique par l'extérieur au 2 Convent Beg Hent à LANNION ;

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1) Rappel du contexte

Monsieur NGUYEN-VAN-YEN Christian a déposé une demande de permis d'aménager en vue de réaliser une isolation thermique par l'extérieur sur la façade d'une maison située au 2 Convent Beg Hent à LANNION.

2) Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public lundi 11 septembre au lundi 25 septembre inclus, du dossier de demande de permis d'aménager, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu par voie dématérialisée sur le site internet de la ville de Lannion, en page d'accueil : <https://www.lannion.bzh/>. Le dossier a également été mis à disposition au format papier à l'accueil de la Mairie. Les intéressés ont pu faire part de leurs observations par voie électronique à l'adresse mail suivante : urbanisme@lannion.bzh.

L'arrêté municipal du 1^{er} septembre 2023 cité ci-dessus a été affiché huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci en mairie de Lannion et sur le lieu des travaux.

3) Résultat de la mise à disposition

Aucune observation n'a été enregistrée sur l'adresse électronique du service Urbanisme (urbanisme@lannion.bzh).

4) Conclusion

Le bilan sans observation clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier susvisé. Il est consultable sur le site internet de la Ville : <https://www.lannion.bzh/pratique/urbanisme>

Paul LE BIHAN

Maire de Lannion

Vice-Président d'

Lannion Trégor Communauté

Fait à Lannion, le 05 octobre 2023

